

Service porteur : Cellule de Pilotage et d'Appui à la Stratégie (CPAS) – Direction Générale des Services (DGS)
Vice-présidence : Finances (membre du COPIL Contrôle Interne Financier)

DÉLIBÉRATION n° CA-19-06-2026-03 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 juin 2026

Contrôle interne financier

Le Conseil d'administration

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Contexte :

En tant qu'organisme soumis à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), l'Université de Poitiers doit mettre en place une démarche de contrôle interne financier visant à identifier et maîtriser les risques financiers majeurs pouvant impacter la qualité de la comptabilité budgétaire et comptable, la soutenabilité de la programmation et de son exécution.

Pour cela, elle doit :

- Consigner ses risques majeurs financiers dans une cartographie des risques actualisée au moins une fois par an et qui est présentée à son organe délibérant.
- Déployer un plan d'action destiné à renforcer les dispositifs de contrôle interne financier qui est actualisé au moins une fois par an et validé par son organe délibérant.

Dispositif ou objet de la décision :

Les cartographies des risques majeurs financiers et plans d'actions associés liées aux cycles des dépenses, contrats/conventions, recettes, immobilisations, travaux de fin d'exercice et comptabilités, actualisées en 2026, sont approuvées conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

Nature de la décision :

Pour décision.

Vote :

Soumis à la majorité simple.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 19 juin 2026
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL



Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités, le 26/06/2026

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.



Note explicative à destination des membres de Conseil d'Administration

I. Le contexte réglementaire

Le Contrôle Interne Financier (CIF) est une composante du Contrôle Interne. Il est composé du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable. C'est un outil de gestion des risques qui permet de maîtriser l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs.

Sa mise en œuvre est imposée par le décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) dont l'article 215 précise que :

« I. - Dans chaque organisme est mis en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable.

Le contrôle interne budgétaire a pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution.

Le contrôle interne comptable a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable. »

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, un cadre de référence a été publié par l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ce cadre de référence fixe les modalités suivantes :

« 3.2. Recensement, hiérarchisation des risques et plan d'action

L'organisme met en place des mécanismes lui permettant d'identifier les risques majeurs susceptibles d'avoir un impact sur la réalisation des objectifs de qualité des comptabilités et de soutenabilité de la programmation et de son exécution.

Une fois identifiés, **les risques** sont évalués, puis hiérarchisés en fonction des enjeux. Ils sont **consignés sous la forme de cartographie (s)** dans un document qui est **actualisé au moins une fois par an et qui est présenté à l'organe délibérant de l'organisme.**

Un plan d'action, destiné à renforcer les dispositifs de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable est établi : il présente les **actions** qui ont été décidées, les **acteurs responsables** de leur mise en œuvre et **les échéances** qui ont été fixées. **Le plan d'action est actualisé au moins une fois par an et validé par l'organe délibérant de l'organisme. »**

C'est dans le respect de ce cadre réglementaire que nous soumettons les cartographies et plan d'actions CIF au Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers pour approbation.

II. Les définitions clés

A. Cycle

C'est un ensemble cohérent de processus.

Exemple : Les processus de commande publique, missions et rémunération ont pour finalité l'exécution des dépenses initialement prévues au budget de l'établissement. Ils font partie du même cycle, les dépenses.

B. Processus

C'est un ensemble cohérent d'activités réalisées afin d'atteindre un objectif commun.

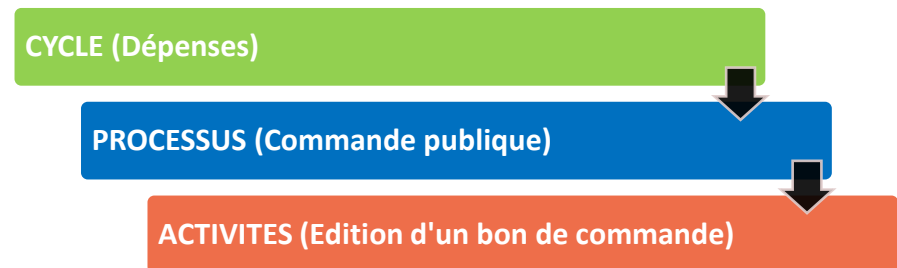
Exemple : Pour garantir la bonne exécution des dépenses budgétaires en termes de commande publique (hors marchés), plusieurs activités sont nécessaires :

- L'édition du bon de commande ;
- La livraison et l'attestation du service fait ;
- La certification du service fait ;
- La prise en charge de la certification du service fait et le paiement du fournisseur.

Toutes ces activités font partie du processus de commande publique.

C. Activités

Une **activité** est un ensemble de tâche, une unité de travail réalisée aux cours d'un **processus**, avec un début et une fin bien identifiée.



D. Risque financier

C'est un évènement susceptible d'empêcher l'atteinte des objectifs de soutenabilité de la programmation et de son exécution (soutenabilité budgétaire) et de qualité des comptes (budgétaires et généraux).

E. Actions de maîtrise

Ce sont des actions permettant de réduire l'impact d'un risque (action corrective) ou sa probabilité de survenance (action préventive).

Exemple : Afin d'éviter les erreurs d'édition de bon de commande, des procédures et modes opératoires sont mises en place, communiquées au personnel et tenues à jour régulièrement. Ce sont des actions préventives.

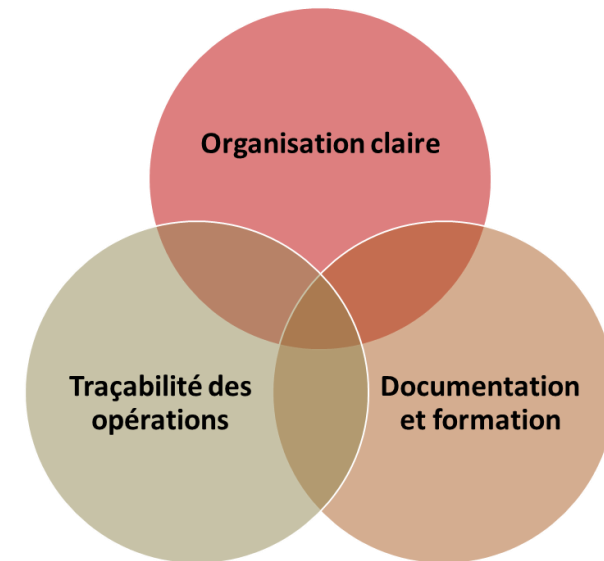
De plus, des contrôles sont mis en place par l'Agent Comptable afin de détecter les erreurs d'édition de bon de commande et de permettre leur modification. Ce sont des actions correctives.

F. Les piliers du Contrôle Interne

Le contrôle interne se déploie autour de 3 piliers qui permettent de maîtriser la bonne réalisation de l'activité :

- a) L'organisation : C'est l'organisation des tâches, des acteurs et des contrôles (manuels ou automatisés). Cette organisation doit être formalisée, communiquée et mise à jour.
- b) La documentation et formation : La documentation doit couvrir l'organisation de la chaîne financière (organigramme fonctionnel nominatif), les activités/procédures et les risques (cartographie des risques). Tout document interne et/ou externe doit être adapté, communiqué et tenu à jour. Cela nécessite aussi des actions de formation à l'utilisation des documents/outils mis à disposition et au métier exercé.
- c) La traçabilité : Elle est organisée pour permettre à tout moment de justifier une opération budgétaire ou comptable.

Les acteurs doivent pouvoir être identifiés, les documents et pièces justificatives conservés. Cela se traduit par une gestion des archives, des accès, des sauvegardes, etc.



III. Les critères d'évaluation appliqués

A. Le risque brut

Le risque brut est le risque évalué sans tenir compte des mesures de maîtrise existantes au sein de l'Université de Poitiers :

$$\text{Risque brut} = \text{Probabilité d'occurrence} \times \text{Gravité des Impacts}$$

a) La probabilité d'occurrence ou de survenance du risque (P) :

Le risque pourrait-il survenir :

1	Au moins une fois par an
2	Au moins une fois par semestre
3	Au moins une fois par semaine
4	Au moins une fois par jour

b) La gravité des impacts :

En fonction du processus étudié, un ou plusieurs impacts peuvent être considérés. Si la colonne d'un impact est vide alors le risque n'a pas été évalué selon cet impact.

Nous pouvons évaluer les risques par rapport à plusieurs types d'impacts :

- Les impacts budgétaires et comptables ;
- Les impacts liés à l'image ou la réputation ;
- Les impacts sur la qualité des services ;
- Les impacts légaux.

❖ La gravité des impacts budgétaires et comptables :

1	Impact financier inférieur à 1000€
2	Impact financier compris entre 1000€ et 15.000 €
3	Impact financier compris entre 15.000 € et 100.000 €
4	Impact financier supérieur à 100.000 €

❖ La gravité des impacts liés à l'image ou la réputation :

1	Aucun effet
2	Effet d'une rumeur
3	Effet d'un scandale ? D'une affaire avérée rendue publique ?
4	Effet d'une explosion médiatique

❖ Les impacts sur la qualité des services :

1	Aucun impact sur la qualité des services
2	Augmentation des délais de traitement
3	Erreurs modifiables
4	Erreurs non modifiables

❖ La gravité des impacts légaux :

1	Infraction relevée mais sans conséquences.
2	Infraction qui entraîne le paiement d'une amende.
3	Infraction qui entraîne l'arrêt provisoire de l'activité par les autorités, avec ou sans amende.
4	Infraction qui entraîne l'emprisonnement d'un agent avec ou sans amende ou la fermeture définitive de l'Université.

B. Le risque résiduel

Le risque résiduel représente la valeur du risque brut à laquelle on a appliqué un niveau de maîtrise (en organisation, documentation et traçabilité).

$$\text{Risque résiduel} = \text{Risque brut} \times \text{Niveau de maîtrise}$$

Le niveau de maîtrise s'évalue en considérant obligatoirement les actions existantes dans les 3 piliers du contrôle interne : l'organisation, la documentation et la formation et la traçabilité.

$$\text{Niveau de Maîtrise du risque (M)} = \text{MOYENNE (Organisation + Documentation + Traçabilité)}$$

Les échelles utilisées sont les suivantes :

a) L'organisation :

1	Les attributions, les tâches et les contrôles sont clairement définis. Le processus est formalisé et les mises à jour sont régulières.
2	Les attributions, les tâches et les contrôles sont clairement définis. Le processus est formalisé mais les mises à jour ne sont pas régulières.
3	Les attributions, les tâches et les contrôles ne sont pas clairement définis. Le processus est formalisé mais les mises à jour ne sont pas régulières.
4	Les attributions, les tâches et les contrôles ne sont pas clairement définis. Le processus n'est pas formalisé.

b) La documentation et la formation :

1	Documentation existante, pertinente, communiquée et actualisée régulièrement. Les agents sont formés au métier et à la documentation.
2	Documentation existante, pertinente, communiquée mais pas actualisée régulièrement. Les agents sont formés au métier et à la documentation.
3	Documentation existante, pertinente mais pas communiquée ni actualisée. Les agents sont formés au métier.
4	Absence de documentation ou documentation non pertinente. Les agents sont formés au métier.

c) La traçabilité :

1	Les documents sont renseignés de manière à pouvoir remonter au fait générateur (libellé, ref aux pièces justificatives, imputations, ...) ET le système d'Information garantie l'intégrité des données conservées. La traçabilité des acteurs (habilitations, mots de passe, ...) ET la traçabilité des opérations budgétaires et comptables (historique des interventions) sont assurées.
2	Les documents sont renseignés de manière à pouvoir remonter au fait générateur (libellé, ref aux pièces justificatives, imputations, ...) ET le système d'Information garantie l'intégrité des données conservées. DE PLUS, la traçabilité des acteurs est assurée (habilitations, mots de passe, ...).
3	Les documents sont renseignés de manière à pouvoir remonter au fait générateur (libellé, ref aux pièces justificatives, imputations, ...) ET le système d'Information garantie l'intégrité des données conservées.
4	Les documents sont renseignés de manière à pouvoir remonter au fait générateur (libellé, ref aux pièces justificatives, imputations, ...).

C. Les risques prioritaires

Le niveau de priorité du risque est identifié grâce à la matrice suivante :

Risque brut

16	16	32	48	64
15	15	30	45	60
14	14	28	42	56
13	13	26	39	52
12	12	24	36	48
11	11	22	33	44
10	10	20	30	40
9	9	18	27	36
8	8	16	24	32
7	7	14	21	28
6	6	12	18	24
5	5	10	15	20
4	4	8	12	16
3	3	6	9	12
2	2	4	6	8
1	1	2	3	4
	1	2	3	4

Maîtrise (M)

Légende :

	Risque à surveiller
	Risque faible
	Risque modéré → plan d'actions
	Risque fort → plan d'actions

Remarque : Pour toute action de maîtrise ayant une note supérieure à 2 (3 ou 4), une action d'amélioration devra être planifiée même si le risque concerné n'est pas prioritaire. Elle sera formalisée dans la colonne « commentaire » de la cartographie des risques et fera l'objet d'un suivi auprès des référents CIBC. *

MATRICE DES RISQUES FINANCIERS ET PLAN D' ACTIONS SIMPLIFIEE – CONSEIL D' ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2026

Document rédigé le 28/05/2026 par : Diane CAPITO, Responsable de la mission transformation qualité et contrôle interne (CPAS).

Contenu du document validé le 28/05/2026 par le comité de pilotage du contrôle interne financier composé de :

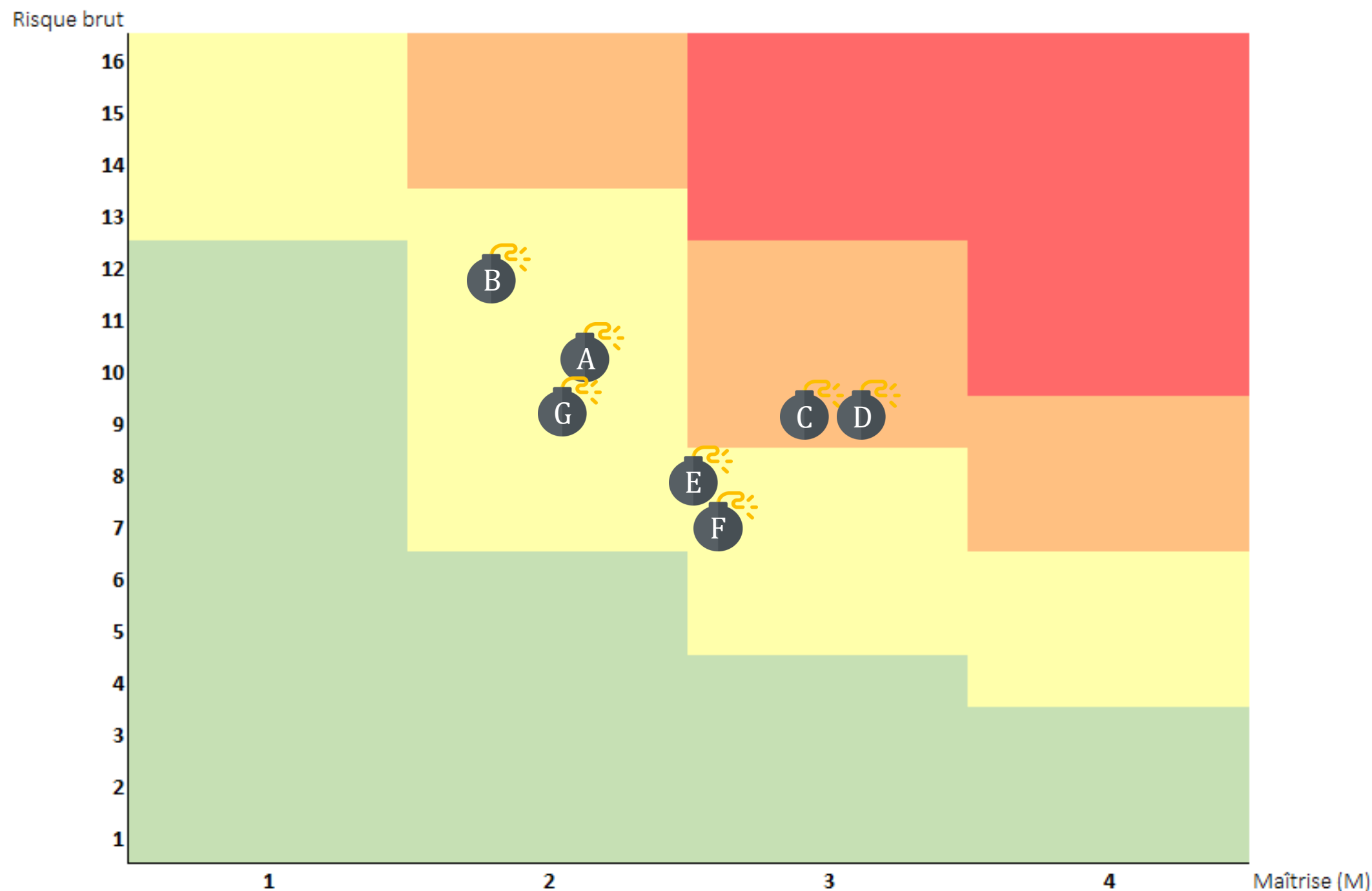
- Pierre CHABASSE, Directeur Général des Services ;
- Delphine VINATIER, Directeur Général des Services Adjoint en charge des ressources et de l'environnement juridique ;
- Flora SFEZ, Vice-présidente finances ;
- Catherine MACHARD, Directrice des Affaires Financières ;
- Anne Laure JOUTEUX, Directrice de la Direction des Ressources Humaines et de la Relation Sociale ;
- Salomé GALEA, Directrice de la Direction de la Commande et des Achats Publics ;
- David MARTIN, Agent comptable.



I. MATRICE DES RISQUES FINANCIERS MAJEURS

Un risque majeur est un risque dont les **mesures de maitrises existantes sont insuffisantes** :

- Risque positionné en **zone orange ou rouge**.
- Ou tout risque dont le **niveau de maitrise est supérieur à la note de 2**.



Risques financiers majeurs :

- A** Absence de rapprochement entre le titre de recette et l'encaissement (maitrise insuffisante*)
- B** Gestion défectueuse des conventions (maitrise insuffisante*)
- C** Méconnaissance de l'existence d'avenants des conventions et d'enregistrement dans le Système d'Information (maitrise insuffisante*)
- D** Pièces justificatives de convention manquantes ou à compléter (maitrise insuffisante*)
- E** Besoin mal défini ou incomplet (maitrise insuffisante*)
- F** Pièces contractuelles erronées ou incomplètes (maitrise insuffisante*)
- G** Seuils élevés des groupes de marchandises (computation des seuils) (maitrise insuffisante*)

Définitions (cf. cartographies des risques et plans d'action Excel) en annexe :

- Risque brut = probabilité d'occurrence du risque x gravité des **impacts**



Impacts financiers et comptables



Impacts sur la qualité de service, l'image, la réputation



Impacts juridiques

- Maitrise = niveau de maitrise du risque en termes d'organisation, documentation et formation, et traçabilité

II. PLAN D' ACTIONS DE MAITRISE DES RISQUES FINANCIERS MAJEURS

Risque financier majeur	PILOTES	ACTIONS	Livrable	ÉCHÉANCES
A  Absence de rapprochement entre le titre de recette et l'encaissement (maîtrise insuffisante*)   	CPAS	Arbitrage et mise en œuvre des préconisations du groupe de travail pluridisciplinaire (composantes, services, laboratoires) sur le circuit de gestion des recettes (en cours)	Relevé de décisions et plan d'actions validé par la Direction Générale des Services	15/07/2026
B  Gestion défectueuse des conventions (maîtrise insuffisante*)   	Secrétariat général	Réaliser un groupe de travail afin de proposer des actions concrètes pour communiquer et faire appliquer la charte des conventions votée par le CA le 22/12/2023 (en cours)	Relevé de décisions et plan d'actions validé par la Direction Générale des Services	31/12/2026
C  Méconnaissance de l'existence d'avenants des conventions et d'enregistrement dans le Système d'Information   	Secrétariat général	Réaliser un groupe de travail afin de proposer des actions concrètes pour communiquer et faire appliquer la charte des conventions votée par le CA le 22/12/2023 (en cours)	Relevé de décisions et plan d'actions validé par la Direction Générale des Services	31/12/2026
D  Pièces justificatives de convention manquantes ou à compléter (maîtrise insuffisante*)   	SURIEE - CPAS	Déploiement d'une démarche contrôle interne métier dans la fonction relations internationales (en cours de planification)	Réunion de lancement, processus et procédures formalisées (qui fait quoi ?)	31/12/2027

 Impacts financiers et comptables
  Impacts sur la qualité de service, l'image, la réputation
  Impacts juridiques

Pour information : Le risque lié à la **reprise des données** lors de la **mise en place du nouveau logiciel financier SIFAC +** est en cours d'analyse par le **cabinet KPMG** (fournisseurs, eOTP, fiches immobilisations et bons de commandes).

De plus, sur le volet relations internationales lors du déploiement de la démarche le risque de **non éligibilité des dépenses sur convention** sera évalué et intégré à la cartographie des risques.

II. PLAN D' ACTIONS DE MAITRISE DES RISQUES FINANCIERS MAJEURS

Risque financier majeur	PILOTES	ACTIONS	Livrable	ÉCHÉANCES
 E Besoin mal défini ou incomplet (maitrise insuffisante*)   	DCAP	Révision de la fiche de demande d'achat, formation et sensibilisation interne (enseignants chercheurs et services administratifs), benchmarking auprès des universités similaires, processus de validations hiérarchiques	Procédure complète revue et communication interne (formations, réunions d'information)	01/01/2027
 F Pièces contractuelles erronées ou incomplètes   	DCAP	Logiciel de rédaction et de gestion administrative des marchés déployé, veille juridique régulière, communication interne sur les changements en droit de la commande publique, processus de double validation au sein de la DCAP	Equipe formée au nouveau logiciel, communication interne des règles de la commande publique (formations, réunions d'information)	01/01/2027
 G Méconnaissance de l'existence d'avenants des conventions et d'enregistrement dans le Système d'Information   	DCAP	Pilotage et suivi des seuils de groupes de marchandises par la DCAP, ajustement des seuils de groupe de marchandise de façon progressive et sensibilisation de la communauté universitaire (ordonnateurs, enseignants chercheurs, services, ...) (en cours)	Tableau de bord de suivi des groupes de marchandise, validation de la méthode d'ajustement progressive par la gouvernance et communication interne (formations, réunions d'information)	01/01/2027

 Impacts financiers et comptables
  Impacts sur la qualité de service, l'image, la réputation
  Impacts juridiques

Pour information : La Direction de la Commande et des Achats Publiques (DCAP) a été créée en février 2026.

La démarche de Contrôle Interne Financier à l'Université de Poitiers

Approbation des risques majeurs financiers et actions de maîtrise par le Conseil d'Administration



Présentation faite par :

- **Diane CAPITO**, Responsable de la mission Transformation Qualité et Contrôle Interne (CPAS)



Vendredi 19 juin 2026

PLAN DE LA PRESENTATION

1

Introduction

2

La démarche de Contrôle Interne

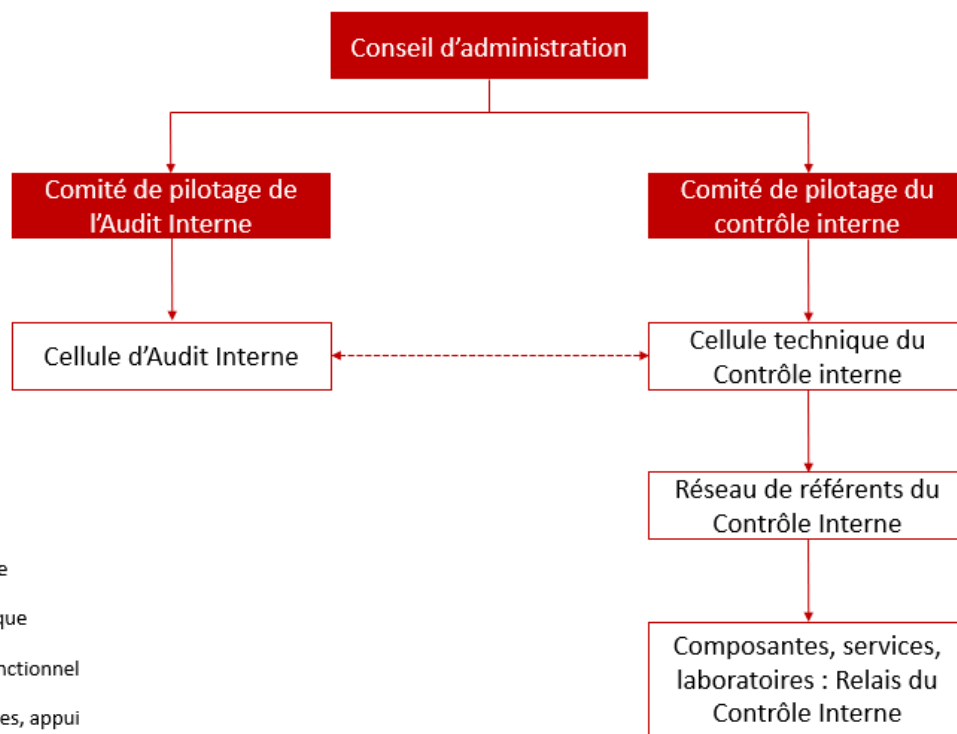
3

Point d'avancement sur le Contrôle Interne à l'UP



I. INTRODUCTION

Le contrôle interne financier à l'UP : un outil commun pour répondre aux enjeux de la "co-responsabilités" des comptables et ordonnateurs publics dans le cadre de la réforme récente sur la responsabilité des gestionnaires publics.



Les principaux objectifs

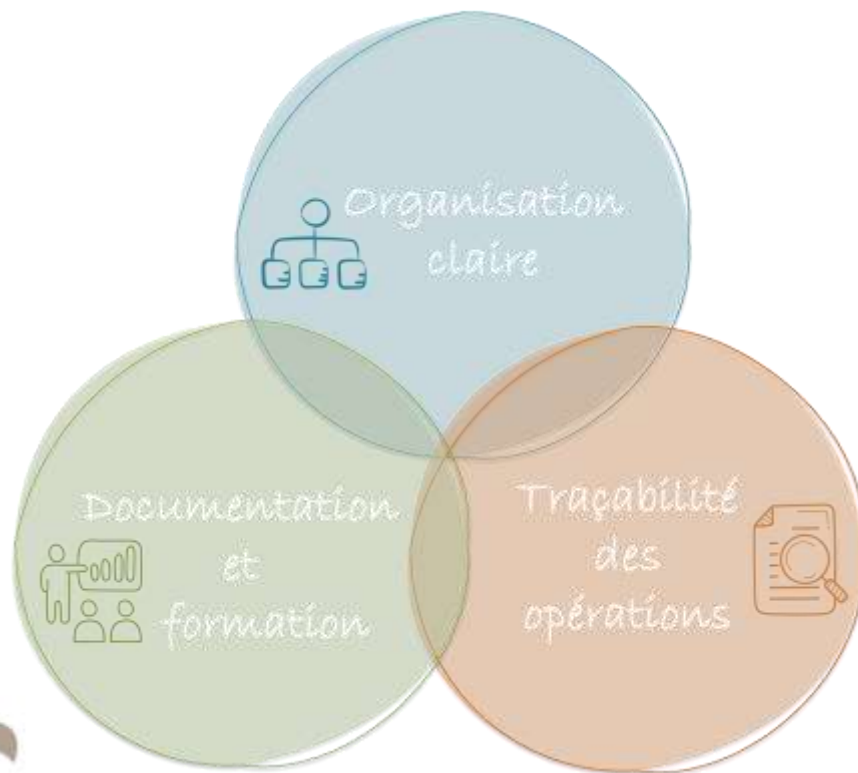
- **Identifier et hiérarchiser les risques majeurs** pouvant dégrader la qualité des comptabilités générales et budgétaires ou impacter la soutenabilité budgétaire ;
- Construire et mettre en œuvre un **dispositif de contrôle interne adapté** aux risques majeurs de l'Université de Poitiers.

II. LA DEMARCHE DE CONTRÔLE INTERNE



Mise en place de la démarche

- En pratique, **le Contrôle Interne consiste à maîtriser les risques inhérents aux activités et constitue une aide pour atteindre les objectifs fixés.** Ce renforcement implique alors :



II. LA DEMARCHE DE CONTRÔLE INTERNE

1. Formalisation des activités

La cartographie des processus* et
l'Organigramme Fonctionnel Nominatif
(OFN)



2. Identification des risques

Les cartographies des risques majeurs



3. Validation des instances

Risques, actions de maîtrise et priorités



4. Mise en place d'actions de maîtrise

Groupes de travail, mise à jour des
procédures, formations internes, ...



II. LA DEMARCHE DE CONTRÔLE INTERNE



Un processus est un **ensemble d'activités** réalisées dans le but d'atteindre un **objectif** donné.

- La **cartographie des processus** est un schéma qui permet :

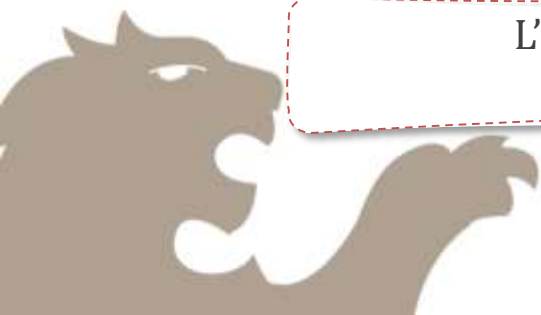
Une meilleure compréhension des activités
(et des acteurs)



L'optimisation de l'enchaînement des
activités



L'identification des potentiels
dysfonctionnements



III. POINT D'AVANCEMENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'UP

Suivi des processus financiers analysés

Processus de réalisation

BUDGET

Définition de la stratégie financière

Elaboration du budget et allocation des moyens

Exécution et suivi du budget

IMMOBILISATIONS

Parc immobilier

Autres immobilisations

COMPTABILITES

Trésorerie et comptes provisoires d'imputation

Traitement du relevé
bancaire

Numéraire

Comptes de tiers

Provisions

Provisions pour
risques et charges

RECETTES

Constatation
d'une créance

Liquidation

Prise en
charge du
TR

Recouvrement
et encaissement

Subvention pour charge de
service publique

Recettes diverses

DEPENSES

Engagement
juridique

Service
fait

Demande de paiement

Païement

Commande publique

Rémunérations

Missions

Dématérialisation

TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE

Centralisation des
régisseurs

Suivi financier en
continu

Opérations de
fin d'exercice

Compte
financier

CONTRATS/CONVENTIONS

Contrats/Conventions de recherche et
de formation

Autres
Conventions

L'Organigramme Fonctionnel Nominatif (OFN)

Les cartographies des risques majeurs

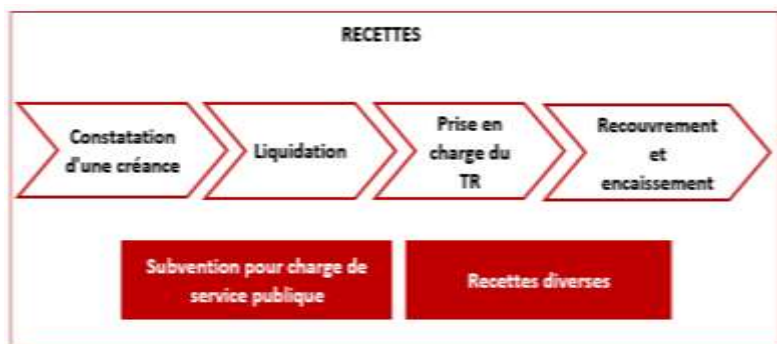
III. POINT D'AVANCEMENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'UP

Rappel des risques majeurs financiers



Selon les documents qui vous ont été transmis :

- La matrice des risques et plan d'actions 2026 (PDF) ;
- La note explicative CA ;
- Les cartographies des risques et plans d'actions détaillés au format Excel à voter au CA du 19 juin 2026 .



1

Risque majeur

A. Absence de rapprochement entre le titre de recette et l'encaissement (recettes à classer) → risque majeur

Le comité de pilotage du contrôle interne financier a validé l'accès de l'agence comptable au logiciel de suivi des conventions, l'étude de la révision de l'utilisation du logiciel de suivi des conventions Arexis, le rappel du circuit de signature des conventions et des bonnes pratiques associées.



III. POINT D'AVANCEMENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'UP

Rappel des risques majeurs financiers



2

Risque majeur

B. Gestion défectueuse des contrats/conventions (juridique, financier, ..)
→ **risque majeur, nouveaux dysfonctionnements identifiés (lien ERASMUS +)**

Le comité de pilotage du contrôle interne financier souhaite une analyse approfondie des types de dysfonctionnements retrouvés dans 3 étapes à enjeu du processus de gestion des contrats/conventions (signature, circulation des informations, suivi et bilan). De plus, le projet d'administration 2026-2029 comprendra un chantier en lien avec la sécurisation des contrats et conventions afin d'associer plus largement l'administration et de réfléchir à des solutions opérationnelles.

C. Méconnaissance de l'existence d'avenants des contrats/conventions et d'enregistrement dans le SI
→ **risque majeur**

D. Pièces justificatives manquantes ou à compléter (UB recherche et **SURIEE**)
→ **risque majeur**

Action proposée : lancement d'une démarche de contrôle interne sur la fonction relations internationales

AMÉLIORATION
EN COURS

III. POINT D'AVANCEMENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'UP

Rappel des risques majeurs financiers



3

Risque majeur

E. Besoin mal défini ou incomplet → **risque majeur**

Actions de maîtrise proposées : révision de la fiche de demande d'achat, formation et sensibilisation des acteurs administratifs et des enseignants chercheurs, benchmarking des bonnes pratiques auprès d'universités similaires, processus de validation hiérarchique formalisés...

F. Pièces contractuelles erronées ou incomplètes → **risque majeur**

Actions de maîtrise proposées : logiciel de rédaction et de gestion administrative des marchés, veille juridique régulière, communication interne sur les changements en droit de la commande publique, processus de double validation...

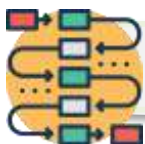
G. Seuils élevés des groupes de marchandises (computation des seuils) → **risque majeur**

Actions de maîtrise proposées : pilotage et suivi des seuils de groupes de marchandises par la DCAP, ajustement des seuils de groupe de marchandise de façon progressive, et sensibilisation de la communauté universitaire

AMÉLIORATION
EN COURS

III. POINT D'AVANCEMENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'UP

Focus sur la gestion défectueuse des contrats et conventions : cas des conventions ERASMUS + - mobilité d'enseignement Europe et hors Europe (étudiants et personnel)



Un périmètre qui dépasse le simple processus financier ...

E
T
A
P
E

1. Mise en place d'accords interinstitutionnels (entre l'UP et le partenaire d'échange)

2. Communication interne des dispositifs de mobilité entrante et sortante

3. Gestion des candidatures aux mobilités (projet, éligibilité de la mobilité, attribution de la bourse, ...)

4. Mise en place des mobilités sélectionnées (bourses, justificatifs de voyage, bilans, ...)

R
I
S
Q
U
E

Une **convention non signée dans les temps** entraîne un risque financier majeur pour l'établissement (non signée, pas de date, ...)

Une **communication ne respectant pas les règles** ERASMUS mobilité entraîne un risque financier pour l'établissement (logos, mentions, ...)

Une seule **erreur d'éligibilité** du projet de mobilité entraîne un risque financier pour l'établissement

Un **manque de traçabilité** de la mobilité réalisée entraîne un risque financier pour l'établissement (signatures, pièces justificatives, imputation budgétaire, ...)

III. POINT D'AVANCEMENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'UP

Focus sur la gestion défectueuse des contrats et conventions : cas des conventions ERASMUS + - mobilité Europe et hors Europe

Un processus de contrôle rigoureux par le financeur

1. Des **contrôles** sur pièces sur les mobilités à fort enjeux financier (2025, 2026)
2. Un **audit** sur site en mars 2026

VS

Un processus de préparation en interne

1. Un rappel des **règles** en vigueur
2. La mise en place de **procédures** financières
3. La collecte de preuves et régularisation de dossiers non conformes
4. Une formation préparatoire et un **audit interne**
5. ...

Des référentiels de contrôle :

- ❑ Charte ERASMUS +
- ❑ Conventions cadres signées par l'UP
- ❑ Guide ERASMUS +

III. POINT D'AVANCEMENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'UP

Focus sur la gestion défectueuse des contrats et conventions : cas des conventions ERASMUS + - mobilité Europe et hors Europe



Plan d'actions de maîtrise à 3 niveaux

Niveau 1 : Gouvernance

- Une stratégie relation internationale formalisée, partagée et **appliquée**

Niveau 2 : Service central

- Des **processus et procédures de gestion** formalisés, partagés et **appliqués**

Niveau 3 : Services en composante

- Des **activités** harmonisées, **sécurisées** et **tracées**

Plan d'actions pluriannuel en cours d'élaboration (appui CPAS) pour déployer une **démarche qualité et contrôle interne métier** dans la fonction « relations internationales » :

- **Procédures co-construites et partagées**
- **Formations internes** pour les services et les enseignants chercheurs
- **Plan de contrôle et audits internes** pour s'assurer de l'application de la stratégie et des règles administratives
- ...



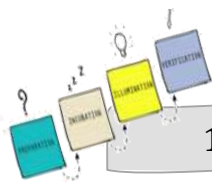
**AMELIORATION
EN COURS**

III. POINT D'AVANCEMENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'UP

Focus sur la gestion défectueuse des contrats et conventions : cas des conventions ERASMUS + - mobilité Europe et hors Europe



Vers le déploiement d'un dispositif de contrôle interne métier – Relations Internationales

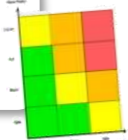


1. Formalisation des activités

Carte des processus, procédures, modes opératoires

2. Identification des risques

Liste des principaux risques, voir cartographies des risques majeurs (facultatif)



3. Information des instances



Priorités, état d'avancement de la démarche

4. Mise en place d'actions de maîtrise

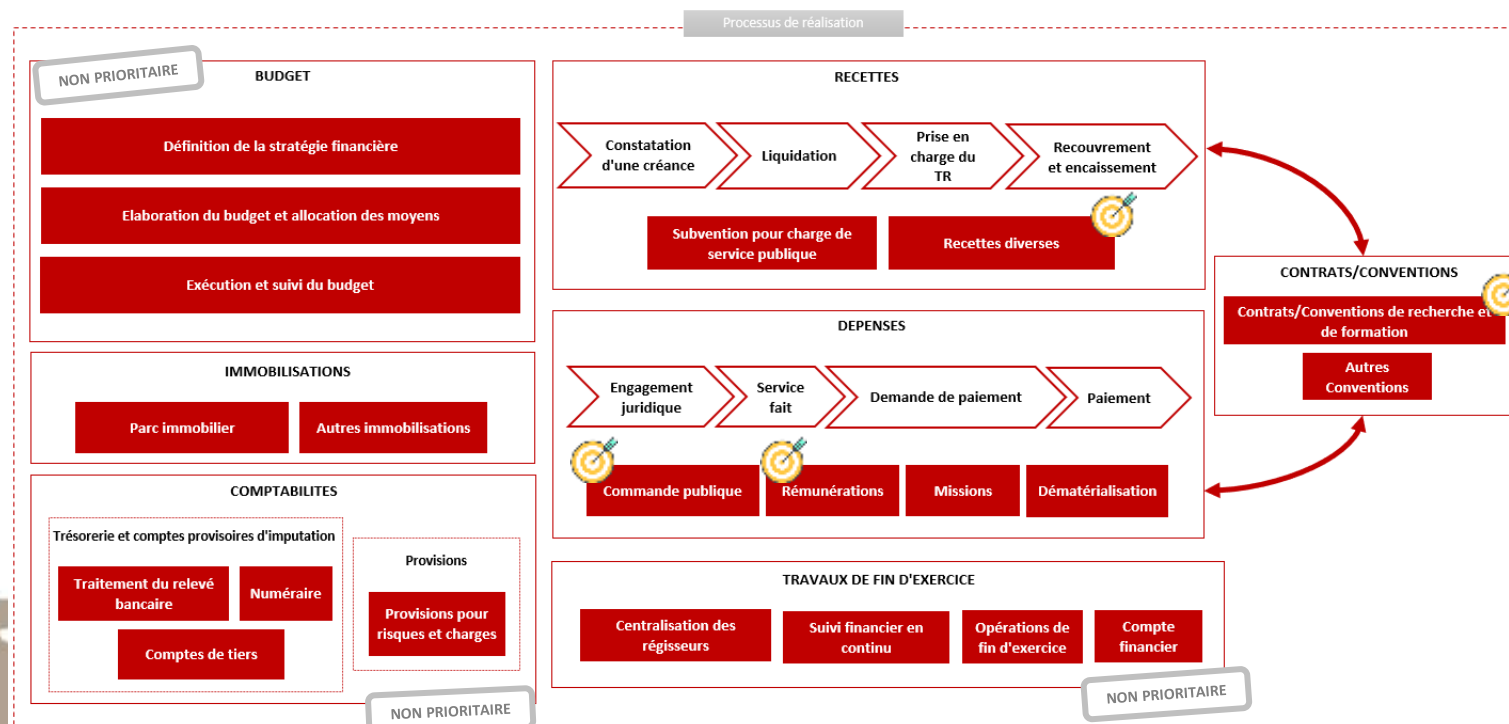


Groupes de travail, mise à jour des procédures, formations internes, ...

III. POINT D'AVANCEMENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'UP

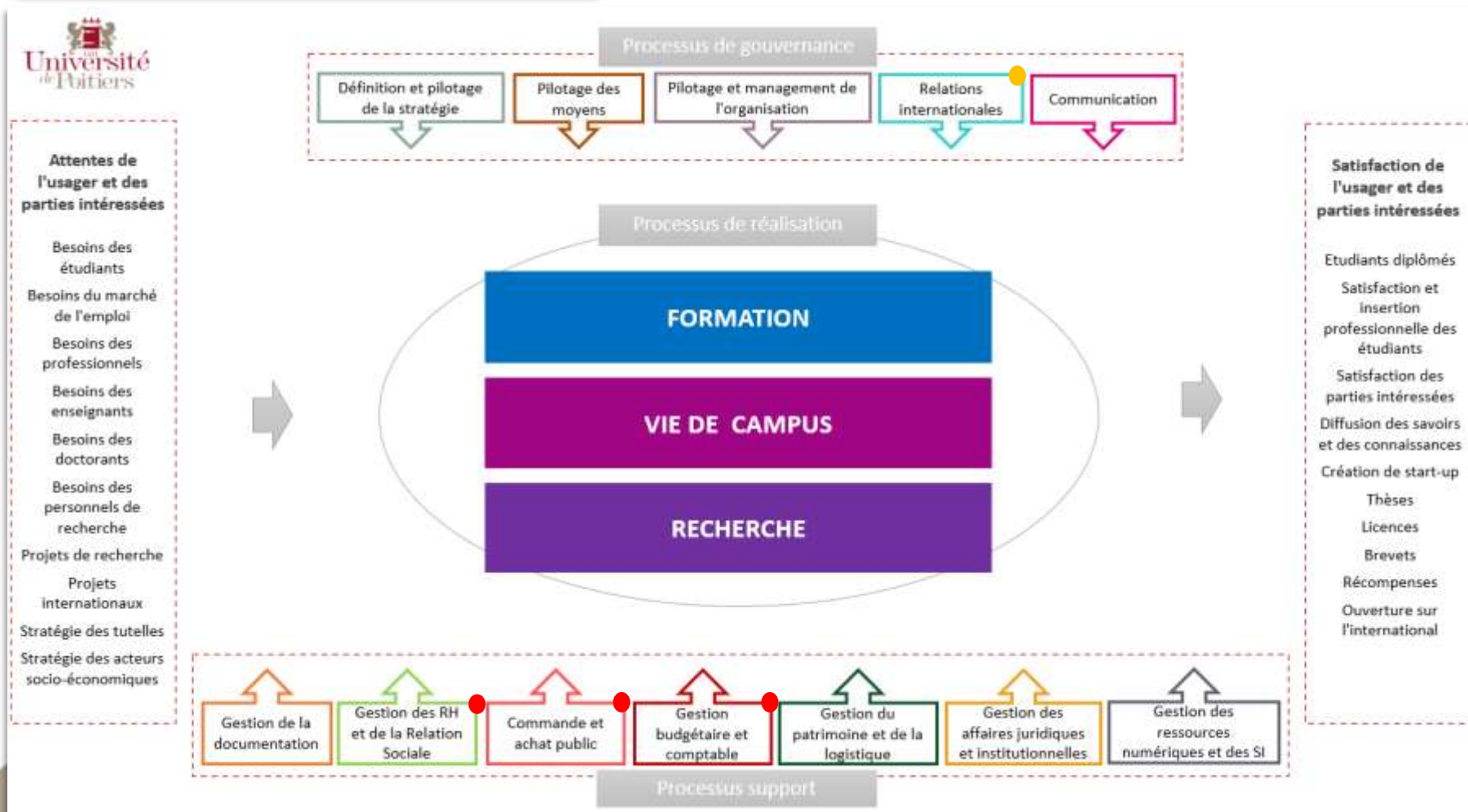
Processus prioritaires 2025-2026

Les priorités du COPIL : entamer l'analyse des processus en lien avec **la gestion de la masse salariale, les recettes et la commande publique** (à compléter suite à l'analyse du rapport des commissaires aux comptes et à la gestion des risques liés au déploiement du nouveau SI Finances – SIFAC +).



III. POINT D'AVANCEMENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'UP

Déploiement du contrôle interne à l'UP



● Contrôle interne financier

● Contrôle interne métier

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DES QUESTIONS ?



VALIDATION DES CARTOGRAPHIES DES RISQUES ET DES PLANS D' ACTIONS DETAILLÉS PAR LE CA



Selon les documents qui vous ont été transmis :

- La matrice des risques et plan d'actions 2026 simplifiée ;
- La note explicative CA ;
- Les cartographies des risques et plans d'actions détaillés au format Excel (à voter).

